

MAIRIE DE FEILLUNS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

JEUDI 12 OCTOBRE 2023 - 15 HEURES

Etaient présents :

FILLOL Claude, Maire de Feilluns

DIMON Caroline

DUVIGNOT Chantal

LEBOIS Patrice

VILAR Claude

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 JUIN 2023

Le procès verbal de la réunion du 9 juin 2023, dont un exemplaire a été distribué à chacun des participants, est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1°) Acquisition des terrains de Madame Christiane BUCHACA et des familles SALES et FILLOL ainsi que la parcelle contenant le dolmen.

Ces acquisitions de parcelles de terrains ont pour objet l'aménagement de ceux-ci et de faciliter l'accès au château d'eau et au plan d'eau.

Ce projet est approuvé.

2°) Maintien de salaire

Selon l'Article L. 1226 - 1 du Code du travail, à compter du 1er novembre 2023, les employés de mairie, en cas d'arrêt de travail pour raison de santé, perçoivent la totalité de leur salaire.

3°) Vente maison du presbytère

Cette habitation se situe 6 rue du Carrerou à FEILLUNS.

.../...

L'estimation de cette propriété est évaluée à 35 000,00 €. Celle-ci est composée de 5 pièces principales dont 1 séjour-cuisine et 4 chambres sur une surface de 90 m². Le montant des travaux pour la réhabilitation de cette maison est trop élevé pour la commune.

4)° Vente de véhicule

Suite à la délibération du Conseil Municipal, le véhicule Renault fourgon immatriculé AA 266 HN est cédé en "l'état" pour la somme de 250,00 €.

Un acquéreur a fait part de son désir d'acheter celui-ci.

QUESTIONS DIVERSES

1°) Achat immobilier FILLOL Jonathan

Cette maison est estimée à la valeur de 60 000,00 à 70 000,00 €. elle se situe 1 rue du Carrier à FEILLUNS ; Elle est composée de 6 pièces principales à savoir : 1 belle salle de séjour, 5 chambres et bénéficie d'un garage.

Avant l'acquisition de cette maison, la commune va demander un devis à un architecte concernant le montant des travaux.

2°) Repas du 3ème âge

Une invitation à partager celui-ci sera adressée à chaque feillunssois.

3°) Commandes de plans pour la commune

Du fait de la météo, il devient nécessaire de supprimer tous les arbres morts de la commune.

4°) Ralentisseur à l'entrée du village

Un responsable de la sécurité départementale se déplacera afin de faire part de son avis en la matière.

Par ailleurs, la mairie est désormais munie d'un site internet à savoir : Feilluns66.fr

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 18 heures

La secrétaire de séance
Chantal DUVIGNOT